

Le Docteur Mireille Goya-Lavigne, Présidente de la CPTS de Montauban, ouvre la séance à 20h40.

En préambule, elle remercie les nombreux participants présents ce soir. Elle indique que 16 pouvoirs nous ont été transmis. Imprimés, ils sont disponibles pour ceux et celles qui souhaiteraient en prendre connaissance.

Elle propose donc de démarrer les **délibérations telles qu'annoncées sur l'ordre du jour** :

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 4 avril 2024
2. Présentation du rapport moral de La Présidente – Mireille Goya-Lavigne
3. Présentation du rapport financier et de l'affectation des résultats 2024
4. Présentation du budget prévisionnel 2025
5. Présentation du rapport d'activité 2024
6. Questions diverses

SOMMAIRE DU PROCÈS VERBAL

1	APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 4 AVRIL 2024.....	3
2	RAPPORT MORAL 2024.....	3
2.1	LECTURE DU RAPPORT MORAL.....	3
2.2	VOTE - APPROBATION DU RAPPORT MORAL 2024	4
3	PRESENTATION DU RAPPORT FINANCIER ET DE L'AFFECTATION DES RESULTATS 2024	5
3.1	RAPPEL DES MODALITES DE FINANCEMENT.....	5
3.2	PRESENTATION DU BILAN FINANCIER PAR LE CABINET COMPTABLE FIDSUD.....	6
3.3	RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES.....	7
3.4	VOTE - APPROBATION DU RAPPORT FINANCIER 2024	8
3.5	VOTE – APPROBATION DE L’AFFECTATION DES RESULTATS 2024.....	8
4	BUDGET PREVISIONNEL 2025	9
4.1	VOTE – APPROBATION DU BUDGET PREVISIONNEL 2025.....	9
5	PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2024	10
5.1	FONCTIONNEMENT	10
5.2	TERRITOIRE	10
5.3	ADHERENTS.....	10
5.4	LES MISSIONS.....	10
5.4.1	<i>Rappel des missions socles et complémentaires de la CPTS.</i>	<i>10</i>
5.4.2	<i>Focus sur la mission 1 – Accès aux soins :</i>	<i>11</i>
5.4.3	<i>Focus sur la mission 2 : parcours pluriprofessionnels</i>	<i>12</i>
5.4.4	<i>Focus sur la mission 3 - Prévention :</i>	<i>15</i>
5.4.5	<i>Focus sur la mission 4 – réponse face à une situation sanitaire exceptionnelle</i>	<i>17</i>
5.4.6	<i>Focus sur la mission 5 – Actions en faveur du développement de la qualité et de la pertinence des soins</i>	<i>17</i>
5.4.7	<i>Focus sur la mission 6 – Actions en faveur de l'accompagnement des professionnels de santé sur le territoire</i>	<i>17</i>
5.5	VIE ASSOCIATIVE.....	18
5.5.1	<i>DAC-INTERCPTS 82.....</i>	<i>18</i>
5.5.2	<i>INTERCPTS 82.....</i>	<i>18</i>
5.5.3	<i>Nouveaux locaux.....</i>	<i>18</i>
5.5.4	<i>Espace pro de notre site internet</i>	<i>18</i>
5.6	VOTE – APPROBATION DU RAPPORT D’ACTIVITE 2024.....	18
6	QUESTIONS DIVERSES.....	19

1 Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 4 avril 2024

La Présidente soumet à l'approbation de l'Assemblée Générale le procès-verbal de l'Assemblée Générale qui s'est déroulée le 4 avril 2024.

Contre : 0

Abstention : 0

Résultat du vote : **procès-verbal de l'assemblée générale du 4 avril 2024 adopté à l'unanimité.**

2 Rapport moral 2024

2.1 Lecture du rapport moral

« Ensemble pour la santé de tous », notre devise le dit bien : notre vocation est de contribuer à l'amélioration de la santé de la population du territoire en favorisant la coordination et le dialogue des acteurs mais aussi en prenant soin des soignants qui ne peuvent soigner s'ils sont en souffrance.

A cette fin et tout en veillant à la juste utilisation des fonds publics alloués dans le cadre de l'ACI, nous poursuivons la déclinaison des missions des CPTS dans le respect de notre projet de santé mais aussi dans l'adaptation aux besoins émergents des professionnels de santé et des patients qu'ils accompagnent au quotidien.

En juillet 2024, la CPTS a débuté sa deuxième année de financement ; le travail continue à se structurer et porte ses fruits. Plusieurs évolutions structurelles ont eu lieu. On retiendra d'une part, le passage en taille 3. D'autre part, le renforcement de l'équipe salariée avec l'embauche d'une chargée de parcours qui a rejoint notre directeur et notre assistante administrative. Y ont été ajoutés un temps d'animatrice ICOPE ainsi qu'un temps de secrétariat sur la mission d'accès à un médecin traitant. Dernière nouveauté, le choix des nouveaux locaux qui s'est concrétisé avec le déménagement début 2025.

Autre évolution à noter, l'augmentation continue du nombre d'adhérents qui confirme l'adéquation des actions et des besoins du terrain.

Grâce à toutes ces contributions, dans chaque mission, les actions ont été poursuivies, déployées ou créées : soins non programmés, liste d'attente médecin traitant, coopérations interprofessionnelles, communication ville-établissements, sortie d'hospitalisation, parcours santé mentale, parcours insuffisance cardiaque, activité physique, vaccination, dépistages, parentalité, iatrogénie, situations sanitaires exceptionnelles, accompagnement des soignants, formations.

Cependant une difficulté persiste, celle de l'accès au médecin traitant en raison de la démographie déficiente des médecins généralistes. Sur notre territoire actuel, on dénombre, de fin 2023 à aujourd'hui, 10 cessations d'activité dont seulement 4 pour cause de retraite et 1 seule installation. Cette question va bien au-delà de la compétence des CPTS, comme le montrent les récentes propositions des pouvoirs législatif et exécutif. Restons néanmoins optimistes ! Soulignons que, au-delà de la coordination, la CPTS a aussi permis de créer des liens entre des professionnels qui n'avaient pas de lieu pour cela jusqu'ici.

Ouvrons aussi des perspectives :

- La mise en œuvre effective des trois parcours de soins
- Le développement de la coopération avec le second recours et les établissements
- L'implication des usagers avec notamment la création d'un comité d'éthique.

Pour terminer, je souhaite remercier tous les adhérents de leur confiance. Je remercie vivement tous ceux qui s'investissent dans les groupes de travail et les différentes actions. Je remercie enfin nos salariés pour la qualité de leur travail et leur investissement.

Grâce à tous, la CPTS avance. »

L'assemblée a-t-elle des questions ? Pas de questions, passage au vote.

2.2 Vote - Approbation du rapport moral 2024

La Présidente soumet à l'approbation de l'Assemblée Générale le rapport moral 2024.

Contre : 0

Abstention : 0

Résultat du vote : rapport moral 2024 adopté à l'unanimité.

3 Présentation du rapport financier et de l'affectation des résultats 2024

3.1 Rappel des modalités de financement

La Présidente donne la parole à Monsieur Nicolas Parmentier, Directeur de la CPTS de Montauban, pour faire un rappel des modalités de financement.

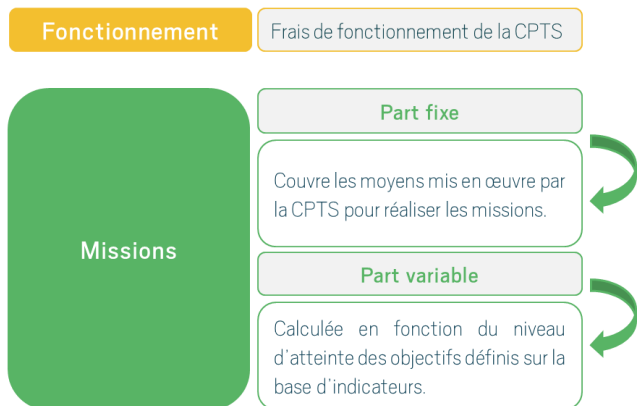
Sont rappelées les particularités suivantes :

- Le financement de la CPAM dans le cadre de l'ACI est constitué de 3 volets :
 - Un volet fonctionnement.
 - Une part fixe pour le financement de missions.
 - Une part variable selon atteinte des objectifs pour le financement des missions. Pour rappel la première année CPTS, 66 % de cette part ont été obtenus.
- L'année « CPTS » est fonction de la signature de l'ACI et couvre la période du 1^{er} juillet de l'année n jusqu'au 30 juin de l'année n+1. En revanche, notre exercice comptable couvre lui la période calendaire. Des jeux d'écritures comptables sont donc nécessaires, ils seront exposés par le Cabinet FIDSUD.

Modalités

Le 1^{er} juillet 2023, la CPTS de Montauban a signé l'accord conventionnel interprofessionnel (ACI) avec la CPAM de Tarn et Garonne et l'ARS. Cet accord fixe le cadre et les modalités de financement de la CPTS, qui dépendent notamment de la taille de la CPTS et de l'atteinte des objectifs fixés annuellement entre les parties signataires.

Elles sont réparties en trois volets.



Dialogue de gestion

Les dialogues de gestion annuels et les réunions de suivi régulières entre la CPTS, la CPAM, l'ARS permettent notamment de suivre le déploiement des actions, de co-construire les indicateurs, et de les évaluer.

3.2 Présentation du bilan financier par le Cabinet Comptable Fidsud

La Présidente donne la parole à Monsieur Paul Pouget – Expert-comptable pour la présentation du bilan financier.

3.2.1.1 Présentation des Produits/ressources

Les ressources s'élèvent à 329 735 € réparties comme suit :

Concours publics et subvention d'exploitation (CPAM+ARS) : 329 735 €

Report des fonds dédiés : 25 403 €

3.2.1.2 Présentation des charges

Les charges de fonctionnement s'élèvent à 202 088 €.

3.2.1.3 Présentation des affectations en fonction des financements (fonctionnement et missions)

Monsieur Pouget fait un rappel des différentes missions financées et présente un tableau de ventilation des ressources affectées par missions.

Comme l'a précisé précédemment M. Parmentier, au regard du décalage année « CPTS » (ACI) et exercice comptable de l'association :

- La moitié des subventions CPAM (juillet 2024-juin 2025) est affectée sur l'exercice comptable 2024, l'autre moitié l'est en produit constaté d'avance.
- De même que la moitié des subventions CPAM (juillet 2023-juin 2024) est affectée à cet exercice.

	Subvention de fonctionnement	Mission 1 : améliorat° accès aux soins	Mission 2 : Organismat° des parcours pluri prof°	Mission 3 : Dévelop des act° territoriales de prevent°	Mission 4 : réponse aux crises sanitaires	Mission MC1 : développement qualité pertinence des soins	Mission MC2 : Act° en faveur de l'acc des prof° de santé du territoire	ARS	Total
Date démarrage de la mission	01/07/2024	01/07/2024	01/07/2024	01/07/2024	01/07/2024	01/07/2024	01/07/2024		
Volet fixe contrat total 2ème année (01/07/24 à 30/06/2025)	75 000	90 000	45 000	17 500	22 500	15 000	10 000		275 000,00
Produit constaté d'avance à constater (01/01/2025 à 30/06/2025)	37 500	45 000	22 500	8 750	11 250	7 500	5 000		137 500,00
% financé au 31-12-24	i	i	i	i	i	i	i		
Versements reçus en 2024	56 250	67 500	33 750	13 125	16 875	11 250	7 500		206 250,00
Solde volet fixe à percevoir en 2025		22 500	11 250	4 375	5 625	3 750	2 500		68 750,00
Extourne N-1 part fixe	30 000	8 750	17 500	7 500	17 500		3 557		84 807,00
Versements N-1 part variable		34 107	27 500	9 000					70 607,00
complément avance		16 226							16 226,00
Solde volet fixe N-1									5 795,00
Subvention ARS N							14800		14 800,00
Total produits subventions									329 735,00
Produits divers									
Produits de participation									2 058,52
Produits exceptionnels sur opérations de gestion									1 263,20
Reprise fonds dédiés									25 402,54
Total produits divers									28 724,26
Total tous produits									358 459,26

3.2.1.4 Présentation des charges afférentes à l'exercice

Présentation des postes les plus significatifs (les autres ne seront pas détaillés ce jour).

Locations immobilières : 3 576 €

Coût du personnel salarié : 133 843 €

Indemnités des professionnels de santé (participation aux travaux et actions de la CPTS) : 38 202 €

Frais de réception : 12 883 €

Report en fonds dédiés : 27 500 €

Résultat comptable au titre de cet exercice : 124 474 €

3.2.1.5 Synthèse de l'activité

	2024	2023	Évolution	
Produits d'exploitation	355 138 €	84 807 €	+270 331 €	+318,8%
Charges de fonctionnement	202 088 €	58 939 €	+143 149 €	+242,9%
Charges de personnel	0 €	0 €	0 €	
Dotations aux amortissements	1 040 €	215 €	+825 €	+383,7%
Reports en fonds dédiés	27 500 €	25 403 €	+2 097 €	+8,3%
Résultat d'exploitation	124 476 €	250 €	+124 226 €	
Résultat financier	2 059 €	0 €	+2 059 €	
Résultat courant	126 535 €	250 €	+126 285 €	
Résultat exceptionnel	-2 060 €	-250 €	-1 810 €	
Résultat de l'exercice	124 474 €	0 €	+124 474 €	

L'assemblée a-t-elle des questions ?

Question : Pourquoi les charges de personnel sont à 0 ?

Réponse : La CPTS de Montauban fait appel à un groupement d'employeurs, toutes les charges afférentes à l'équipe salariée sont donc comptabilisées dans le compte 621.

3.3 Rapport du Commissaire aux comptes

La parole est donnée à **Monsieur Aurélien GROSSIAS – Commissaire aux comptes pour la présentation de son rapport.**

Rappel du rôle et des missions de commissariat aux comptes.

- Vérifier et certifier les comptes déposés par l'expert-comptable.
- Révéler d'éventuels faits délictueux.

- Vérifie tous les flux bancaires.
- S'assurer que la structure peut continuer son activité. Si problématique financière, convocation d'un CA.
- Vérifier la bonne utilisation des fonds en fonction de l'objet social de l'association
- Emission d'un rapport sur d'éventuelles conventions conclues entre l'association et un de ses administrateurs ou avec une autre personne morale dans laquelle il est également administrateur, dirigeant ou actionnaire.

L'audit réalisé sur les comptes annuels de la CPTS de Montauban pour l'exercice clos le 31/12/2024, a permis de les certifier réguliers et sincères, au regard des règles et principes comptables français.

L'assemblée a-t-elle des questions ? Pas de questions, passage au vote.

3.4 Vote - Approbation du rapport financier 2024

La Présidente soumet à l'Assemblée générale l'approbation du rapport financier 2024.

Contre : 0

Abstention : 0

Résultat du vote : rapport financier 2024 adopté à l'unanimité

3.5 Vote – Approbation de l'affectation des résultats 2024

La Présidente soumet à l'Assemblée Générale l'approbation de l'affectation des résultats 2024 : 124 474 € en fonds de réserve.

Contre : 0

Abstention : 0

Résultat du vote : affectation des résultats 2024 adoptée à l'unanimité

4 Budget prévisionnel 2025

La parole est donnée à Monsieur Nicolas Parmentier, pour la présentation du budget prévisionnel 2025.

60 - Achats		3 325	74 - Subventions d'exploitation		
Charges prévisionnelles 2025	Fournitures non stockable - EDF	2 300	CPAM		348 500
	Autres fournitures	1 025	CPAM N2 - 1/2 Fonctionnement année CPTS 2024-2025		37 500
	61 - Services extérieurs	37 760	CPAM N2 -1/2 Volet fixe année CPTS 2024-2025		100 000
	Location immobilière / Loyer	19 600	CPAM N2 - Volet variable année CPTS 2024-2025		73 500
	Location mobilière	870	CPAM N3 - 1/2 Fonctionnement année CPTS 2025-2026		37 500
	Entretien et réparation	1 600	CPAM N3 -1/2 Volet fixe année CPTS 2025-2026		100 000
	Assurance locaux	500	ARS		16 800
	Assurance Mallette TCA	290	ARS ICOPE		16 800
	Colloque - Séminaire	1 800			
	Abonnements informatiques (hébergement site, Microsoft, zoom, Citana, Parsys, Omnidoc)	13 100			
62 - Autres services extérieurs	320 215				
Directeur - Groupement employeurs	98 500				
Administratif - Groupement employeurs	43 000				
Parcours - Groupement employeurs	59 000				
Secrétariat dédié liste attente MT	5 400				
Honoraires IDEL ICOPE	16 800				
Honoraires professionnels de santé	35 000				
Honoraires Forfait Présidence	11 700				
TCA Astréinte IDEL	10 725				
Prestations graphiste - fiches repère + autres supports	2 500				
Honoraires intervenants extérieurs	1 000				
Mutualisation TOD plateforme	5 000				
Honoraires comptables et CAC	5 040				
Publicité, publication	4 000				
Voyages et déplacements	2 500				
Réceptions	17 000				
Frais postaux et de télécommunications	1 800				
Services bancaires, autres	500				
Cotisation Fédération nationale	750				
64 - Charges de personnel	1 000	TOTAL DES PRODUITS		365 300	
Formation du personnel	1 000	TOTAL DES CHARGES		365 300	
68 - Dotations aux amortissements	3 000				

Nous avons construit ce budget à l'équilibre pour qu'il soit en adéquation entre les subventions reçues et les moyens à mettre en œuvre pour remplir nos missions et atteindre les objectifs conventionnés.

Parmi les postes les plus significatifs :

- Locations mobilières : hausse de loyer (nouveaux locaux)
- Charges de ressources humaines :
 - o Equipe salariée : embauche d'une chargée de parcours qui nous a rejoint en fin d'année 2024.
 - o Secrétariat dédiée externalisé pour la gestion de la liste d'attente médecin traitant
 - o Honoraires IDEL ICOPE : sont financés par une subvention dédiée ARS
- Augmentation de l'indemnisation des professionnels de santé lorsqu'ils participent à nos travaux (groupes et actions).

L'assemblée a-t-elle des questions ? Pas de questions, passage au vote.

4.1 Vote – Approbation du budget prévisionnel 2025

La Présidente soumet à l'approbation de l'assemblée générale le budget prévisionnel 2025

Contre : 0

Abstention : 0

Résultat du vote : budget prévisionnel 2025 adopté à l'unanimité

5 Présentation du Rapport d'activité 2024

5.1 Fonctionnement

Rappel de la composition du Bureau, du Conseil d'Administration et de l'équipe salariée au 31/12/2024.

Au cours de l'année 2024, le Bureau s'est réuni 7 fois et le Conseil d'Administration 3 fois.

5.2 Territoire

Avec le passage en T3 au 1^{er} juillet 2024, et 4 communes supplémentaires, notre territoire couvre désormais 12 communes pour 80 641 habitants.

5.3 Adhérents

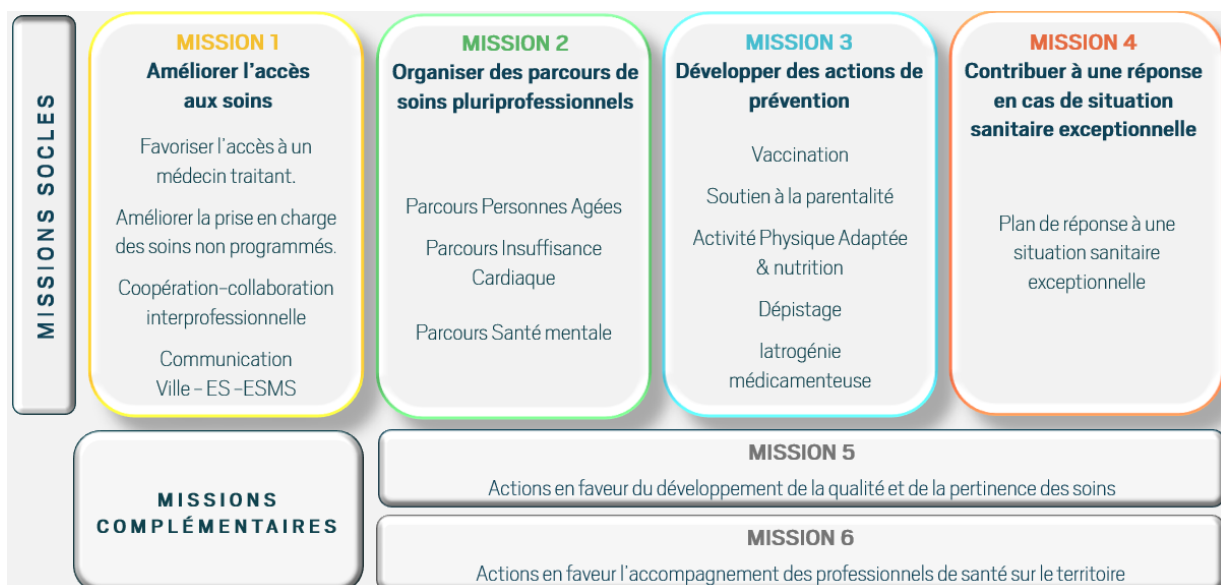
Nous constatons Adhérents :

Nombre en augmentation (courbe ascendante à mettre)

Structure : 19 (courbe ascendante à mettre)

5.4 Les missions

5.4.1 Rappel des missions socles et complémentaires de la CPTS.



5.4.2 Focus sur la mission 1 – Accès aux soins :

- Sur l'**accès à un médecin traitant** on notera notamment :

- L'ouverture d'une liste d'attente Médecin traitant accessible sur notre site internet (un formulaire en ligne est à compléter par le patient lui-même ou par un tiers aidant).
- La signature d'une convention avec la MISAS de la CPAM
- Le partenariat avec la PASS du CH de Montauban qui doit permettre un relais efficace pour le patient (accompagnement du patient par une IDE du CH de Montauban lors de la première consultation pour permettre une transmission effective du dossier et faciliter le lien entre le futur médecin traitant et le patient).

- Sur la prise en charge des **soins non programmés** :

Besoin d'un patient souffrant d'un problème de santé qui ne relève pas de l'urgence vitale, qui ne nécessite pas une prise en charge par les services hospitaliers des urgences mais qui, en revanche nécessite la consultation d'un médecin généraliste.

- Plateforme TOD SNP 82 : ouverture de créneaux de consultation par des médecins volontaires
- Téléconsultations assistées : par des IDEL au domicile des patients dépendants, téléconsultations en simultané avec le médecin généraliste.

- Sur la **collaboration interprofessionnelle** :

- Mise en place d'un protocole de coopération entre infirmiers et médecins du CMSI dans un cadre précis de pathologie (pollakiurie et des brûlures mictionnelles). Protocole également ouvert aux pharmacies adhérentes à la CPTS.
- Téléexpertise en neurologie : demandes d'avis non urgentes exprimées par un médecin généraliste qui recevra une réponse de l'expert dans un délai adaptée à la situation.
- Rencontre des neurologues et des ophtalmologues : une collaboration entre ces deux professions qui a permis d'aboutir à un parcours de soins et la création de fiches d'adressage.

- Sur la **communication Ville-ES-ESMS** on notera notamment :

- La création d'un comité de pilotage Ville/Hôpital
- L'organisation d'actions communes
- Notre implication ainsi que celle de l'InterCPTS à promouvoir et organiser des temps d'information et de formation autour des outils de sécurisation des données.

5.4.3 Focus sur la mission 2 : parcours pluriprofessionnels

Notre CPTS est engagée sur 3 parcours :

- Sécurisation de la sortie d'hospitalisation et prévention de la ré-hospitalisation du patient âgé.
- Insuffisance cardiaque.
- Prise en charge et suivi des enfants et des adolescents en situation de souffrance psychique dans le cadre d'un Parcours de Soins Partagés en Psychiatrie.

5.4.3.1 *Sécurisation de la sortie d'hospitalisation et prévention de la ré-hospitalisation du patient âgé.*

La Présidente donne la parole au Docteur Elise Birague - médecin généraliste et vice-présidente de la CPTS pour cette présentation.

Le **groupe de travail sortie d'hospitalisation** a permis de réunir des professionnels de Ville et des professionnels des établissements sanitaires publics et privés.

L'axe de travail premier a été de recenser nos difficultés propres (Ville et ES) pour trouver des leviers d'amélioration.

Ce travail a mené à l'élaboration de :

- Une carte de coordination patient sur laquelle les intervenants libéraux qui accompagnent le patient sont identifiés (information qui peut donc être facilement à disposition de la structure d'hospitalisation).
- Un cahier des charges pour une fiche de liaison d'entrée et de sortie : permettre à la Ville comme à l'hôpital de disposer d'informations pertinentes sur le patient.

Nous travaillons également à la promotion d'outils de communication dédiés de manière à sécuriser nos échanges.

Finalité de notre travail : Elaborer ce parcours dans l'objectif de faciliter les hospitalisations et éviter les réhospitalisations.

5.4.3.2 *Programme ICOPE*

La Présidente donne la parole à Madame Laure Meszoly – IDEL – Animatrice territoriale ICOPE pour cette présentation.

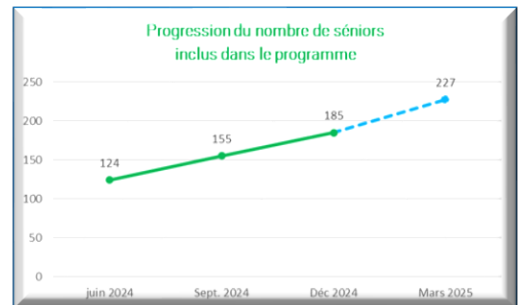
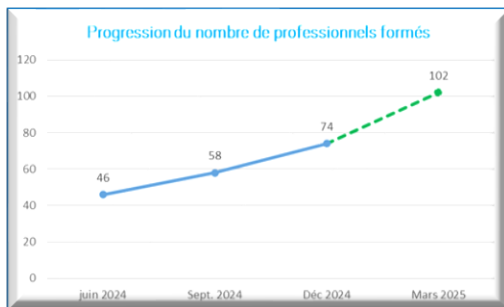
ICOPE est un programme de prévention qui se développe dans le monde entier (droit commun en janvier) pour les personnes de 60 ans et plus.

Ces personnes, en forme et autonomes vont pouvoir faire une évaluation sur 6 domaines clés (mobilité, nutrition, vision, audition, cognition et humeur), renouvelable tous les 6 mois. Lorsque cette évaluation fait remonter une problématique, un parcours de soins peut alors être mis en place.

Les missions d'animation territoriale ICOPE sont :

- 1- Déployer le programme auprès des professionnels de santé et des structures
- 2- Développer le partenariat et articuler les dispositifs existants entre eux
- 3- Suivre et évaluer le déroulement de l'expérimentation

Ce suivi se fait notamment auprès du gérontopôle de Toulouse qui trace notamment la progression du nombre de professionnels formés et de séniors inclus dans ce programme.



Ce travail d'animation a pour objectif de construire un parcours adapté au territoire de notre CPTS et systématiser cet outil pour y intégrer progressivement toutes les personnes de 60 ans et plus dans une démarche de repérage précoce.

A noter que Laure Meszoly est également animatrice territoriale ICOPE pour la CPTS de Tarn et Tescou.

5.4.3.3 Parcours insuffisance cardiaque

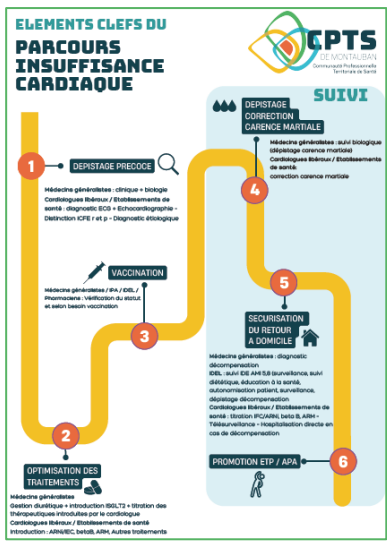
La Présidente donne la parole à Monsieur Nicolas Parmentier pour cette présentation.

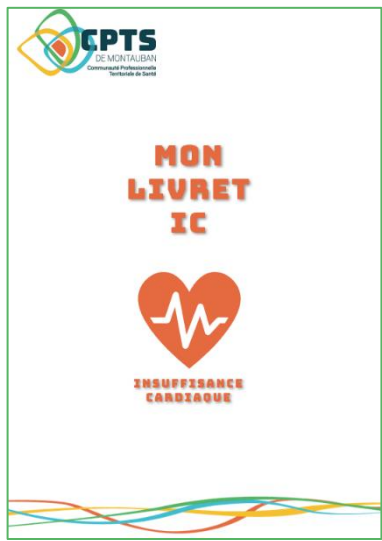
Le recrutement de Cécile Cantecorp, chargée de parcours pluriprofessionnels a permis la continuité du travail engagé et la création/finalisation de nombreux supports (ils seront prochainement disponibles à nos adhérents sur notre site internet et au siège de notre association).


Parcours

Livret IC Patients

Référentiel IC
Professionnels de santé

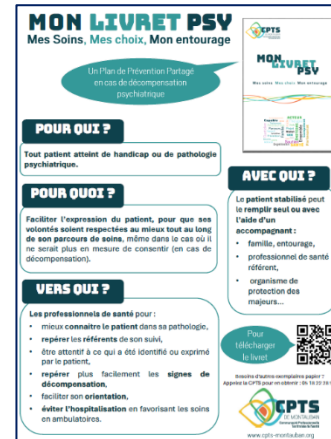




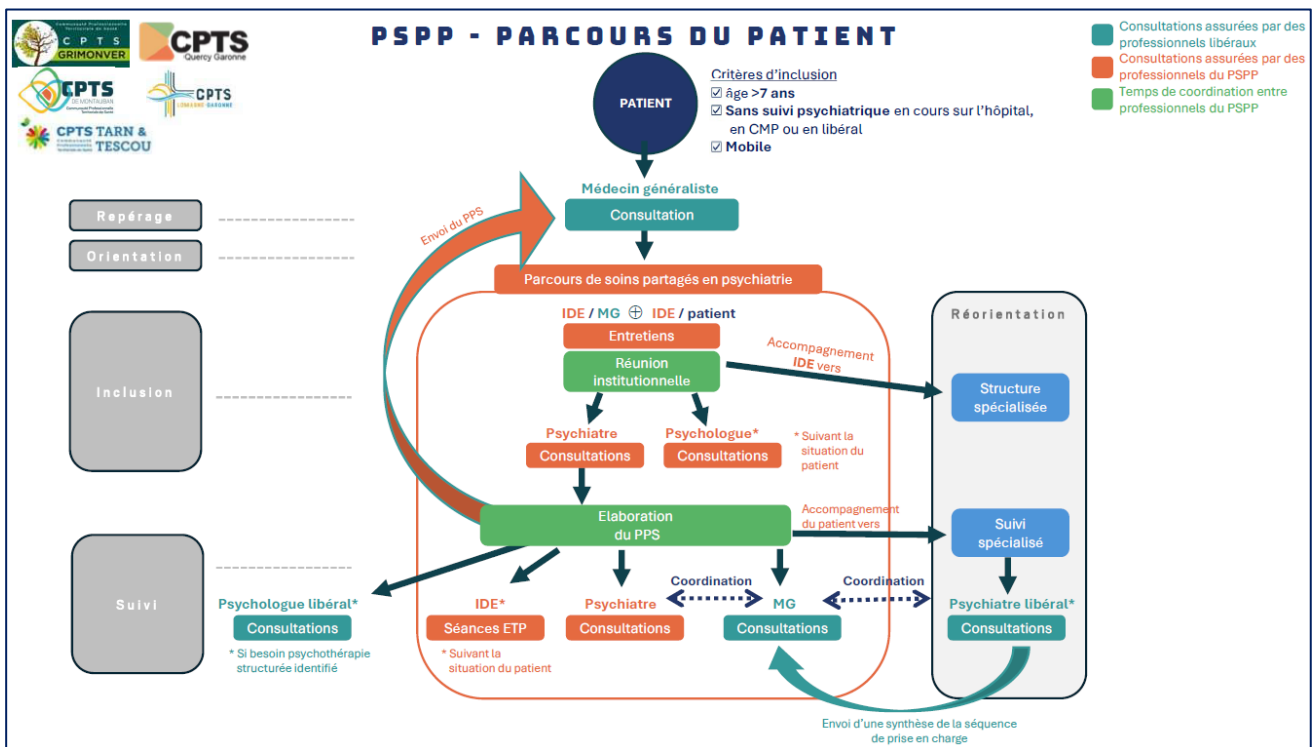


5.4.3.4 Prise en charge et suivi des enfants et des adolescents en situation de souffrance psychique dans le cadre d'un Parcours de Soins Partagés en Psychiatrie.

Le groupe de travail santé mentale a notamment contribué à l'élaboration d'un livret permettant de recueillir l'expression du patient à des fins d'établir un plan de prévention partagé en cas de décompensation psychiatrique.



De ce groupe de travail et notamment grâce au docteur François Olivier, est née l'envie de créer une coopération entre une équipe pluridisciplinaire (sur la base du dispositif DSPP 31) et le médecin généraliste.



Les 5 CPTS du département participent à ces travaux en collaboration avec le CH, la CPAM et l'ARS. Nous espérons que la psychiatrie libérale rejoigne ce projet. Projet qui nous tient à cœur mais qui nécessite un temps de construction conséquent.

5.4.4 Focus sur la mission 3 - Prévention :

5.4.4.1 Vaccination

La Présidente donne la parole à Monsieur Arnaud Lignières – Pharmacien et vice-président de la CPTS de Montauban.

L'objectif du **groupe de travail vaccination** est bien évidemment la promotion de la vaccination et particulièrement les vaccinations grippe, COVID, HPV (patients jeunes) et pneumocoque (patients IC).

Pour ce faire, ont été menées différentes actions :

A destination des professionnels : réunions d'information, webinaire, création d'une fiche repère.

A destination du grand public : en participant notamment aux campagnes de vaccination HPV (collèges).

5.4.4.2 Soutien à la parentalité

La Présidente donne la parole à Madame Valérie Sanches – Sage-Femme et trésorière adjointe de la CPTS de Montauban pour cette présentation.

Le **groupe de travail périnatalité-parentalité** a démarré il y a environ 1 an et demi. L'axe premier de travail était d'améliorer la communication entre les intervenants. Pour ce faire, il fallait au préalable mieux connaître les dispositifs existants.

Il a donc été proposé aux professionnels un cycle de webinaires et de soirées de travail sur différentes thématiques : les violences intrafamiliales, la PMI et ses missions, la plateforme de coordination et d'orientation (PCO), le parcours de soins précoces et coordonnés du nouveau-né vulnérable, la dépression du post-partum et difficultés parentales.

A destination du grand public ont été menées des interventions sur la prévention des grossesses non désirées dans un établissement scolaire (classes de 3^{ème}). Sont remerciées au passage, Audrey Rommé-Esteban (Psychologue), Laure Meszoly (IDEL), Marie-Laure Sarthou (Psychomotricienne) qui ont participé à ces interventions.

Un travail partenarial est également mené avec le Réseau de Périnatalité Occitanie notamment pour la promotion de l'entretien pré et post natal qui doivent permettre de dépister les fragilités.

Le groupe a beaucoup d'idées, qui nous l'espérons pourront se concrétiser en 2025 et plus particulièrement la création d'une pochette à destination des femmes enceintes. Cette pochette qui contiendra des informations clés, pourra permettre de contenir les examens, les ordonnances, etc.

5.4.4.3 *Activité Physique Adaptée et nutrition*

La Présidente donne la parole à Monsieur René Lopez – Masseur-kinésithérapeute à Montauban pour cette présentation.

Le **groupe de travail APA et nutrition** a permis de réunir des professionnels diversifiés : professionnels de santé, professionnels du sport, professionnels qui interviennent à domicile ou dans des clubs et également des médecins spécialistes.

L'objectif est de faire en sorte que ce dispositif se déploie davantage sur notre territoire auprès des patients à limitations sévères.

Différentes actions ont été menées :

Auprès des professionnels : webinaire qui a repris la nature du projet et la place de chacun.

Auprès du grand public : participation à des événements comme le stand sport santé du Marathon (présence du simulateur de vieillissement).

Toutes les études prouvent la nécessité de reprise d'une activité physique. Pour les limitations sévères, il faut réellement concevoir un accompagnement adapté. C'est pour cela que le groupe travaille à l'élaboration d'un parcours coordonné dans lequel, pour qu'il soit le plus abouti possible, podologues et nutritionnistes seront également intégrés.

5.4.4.4 *Dépistage*

Notre CPTS tient un rôle de promotion et de sensibilisation pour les 3 dépistages : cancers du sein, du col de l'utérus et colorectal.

Notre site internet en a fait le relais dès 2024 et des actions à destination du grand public seront engagées en 2025.

5.4.4.5 *Itrogénie médicamenteuse*

Des travaux préparatoires ont été menés pour la création d'un groupe de travail qui a démarré en janvier 2025.

5.4.5 Focus sur la mission 4 – réponse face à une situation sanitaire exceptionnelle

Grâce au canevas fourni par l'URPS, nous avons pu mener les 5 étapes. Ces 5 sessions de travail ont permis l'élaboration d'un plan de gestion qui a pu être déposé dans le délai imparti (décembre 2024).

5.4.6 Focus sur la mission 5 – Actions en faveur du développement de la qualité et de la pertinence des soins

Des travaux préparatoires ont été menés pour la mise en place d'un comité d'éthique. L'objectif étant d'ouvrir la consultation aux usagers et habitants de manière à construire un document fondateur.

5.4.7 Focus sur la mission 6 – Actions en faveur de l'accompagnement des professionnels de santé sur le territoire

La Présidente donne la parole au Docteur Laure Dagrassa – Neurologue à Montauban pour cette présentation.

L'objectif du **groupe de travail prendre soins des soignants** est de recenser et informer les professionnels de santé sur les dispositifs d'accompagnement existants et leur proposer des temps de « pause ».

Pour ce faire :

- Création d'une fiche repère « Prendre soins des soignants ».
- Café des soignants : ces temps permettent de s'exprimer et de créer du lien entre nous.

Dans la continuité de ce travail, ont déjà été proposés ou vont être proposés aux professionnels de santé adhérents à la CPTS :

- Constitution d'un réseau « Pairs ressources » : professionnels de santé qui serviraient de relais concernant les risques et orienteraient vers des dispositifs d'accompagnement adéquats.
- Séances hebdomadaires de courses à pied.
- Projection d'un documentaire « Sauve qui peut » suivi d'une intervention/débat avec l'association MOTS (Occitanie) développée par des médecins pour une prise en charge spécifique des soignants.

A noter que la CPTS dans cet accompagnement des professionnels de santé fait aussi un travail :

- D'organisation ou de relais de formations.
- Réponse à leurs problématiques quotidiennes par l'organisation de soirée de travail thématiques.

Un travail reste à mener sur le volet Addictions : des patients comme des soignants.

5.5 Vie associative

5.5.1 DAC-INTERCPTS 82

Association créée en 2023 par fusion-absorption de l'InterCPTS et de Réso 82, en vue de la création du DAC, fusion de tous les réseaux de soins.

2 objets : portage du DAC et de l'Inter CPTS

1 Bureau

1 CA pour le DAC

1 CA pour l'InterCPTS

5.5.2 INTERCPTS 82

CA : chaque CPTS du 82 désigne 2 membres titulaires et 1 suppléant (Mireille Goya-Lavigne, Arnaud Lignières et Elise Birague pour la CPTS de Montauban)

Actions :

- Participation à la gouvernance du SAS 82
- Création et organisation du TOD-SNP
- Création et organisation de téléconsultations assistées par IDEL
- Portage du Parcours de Soins Partagés en Psychiatrie coordonné par la CPTS de Montauban
- Déploiement de webinaires e-santé en partenariat avec le GRADES (sécurisation des données de santé, Mon Espace Santé, Viatrajectoire, etc.)

5.5.3 Nouveaux locaux

Situés au 1 A rue Voltaire, ils sont composés de deux espaces : le premier avec notamment 3 bureaux, le second avec salle de réunion pour accueillir nos groupes de travail et événements.

5.5.4 Espace pro de notre site internet

Les codes de connexion seront mis à dispo incessamment et exclusivement à nos adhérents. Dans cet espace, seront disponibles toutes les productions (comptes rendus et documents créés).

L'assemblée a-t-elle des questions ? Pas de questions, passage au vote.

5.6 Vote – Approbation du rapport d'activité 2024

La Présidente soumet à l'approbation de l'assemblée générale le rapport d'activité 2024.

Contre : 0

Abstention : 0

Résultat du vote : le rapport d'activité 2024 est adopté à l'unanimité

6 Questions diverses

Question : Toutes les personnes qui n'ont pas de médecin traitant peuvent s'inscrire sur le site ?

Réponse : Les personnes domiciliées sur le territoire de notre CPTS peuvent s'inscrire sur cette liste. Il est précisé, au regard de la pénurie médicale qui a été exposée précédemment, que la réponse n'est pas immédiate. La porte d'entrée est très large pour une porte de sortie très étroite. Néanmoins, cet outil permet aux cabinets médicaux, d'orienter les patients vers cette inscription. Cette liste permet de centraliser les demandes.

Remarque : Il y a beaucoup de nouveaux arrivants sur le département, comment faire pour ces personnes.

Réponse : La situation est compliquée pour tout le monde, les nouveaux arrivés comme pour les résidents de longue date qui ont perdu leur médecin traitant au cours de ces derniers mois.

Question : Une soirée nomenclature a été organisée pour les masseurs-kinésithérapeutes, qu'en est-il pour les IDEL ?

Réponse : Des retours nous ont été faits en ce sens et nous avons bien conscience que la profession est en difficulté. L'organisation d'une soirée de travail est donc prévue.

Fin des questions

La Présidente clôture cette assemblée générale à 22h05 en remerciant les participants et en les conviant au buffet dînatoire.

Mireille Goya-Lavigne
Présidente

